

Normes éditoriales du Carnet des doctorant.es du Centre André-Chastel

Chaque doctorant.e du Centre est invité à collaborer à l'alimentation du carnet de recherche en proposant des textes dont les sujets s'inscrivent au sein des diverses rubriques thématiques.

Le **nombre de signes des propositions est libre et dépend du sujet traité** : n'hésitez pas à échanger avec les rédacteur.ices sur ce point.

1. Envoi des textes

Les propositions de texte doivent être envoyées par email à l'adresse du carnet de recherche (carnetchasteldoc@gmail.com). L'envoi comprend trois fichiers distincts :

- le **corps de texte** en deux versions : la première en **format Word** (.doc ou .docx) et la seconde au **format PDF** ;
- les **illustrations (numérotées)** sous **format .jpeg ou .png** réunies dans un dossier complémentaire ;
- la **table des illustrations** dans un fichier distinct (aux formats Word et PDF).

Dans le cas où la taille des fichiers serait trop volumineuse, il est possible de les faire parvenir via la plateforme WeTransfer.

2. Mise en page du corps de texte

La mise en page doit être **la plus simple possible** car elle sera remaniée selon les normes de mise en ligne des textes sur le carnet (évitez les renvois à la ligne forcés, les listes à puces et autres effets de présentation).

Les auteur.ices doivent utiliser la **police d'écriture Times New Roman, 12 points, interligne 1,5**.

L'ensemble du texte est **justifié et paginé**.

Les paragraphes sont à distinguer :

- avec un saut à la ligne pour un **simple retour à la ligne** ;
- avec une ligne vierge pour un **saut de ligne entre deux paragraphes**.

Il est possible de mettre des **titres** et des **sous-titres**, qui sont à distinguer :

- premier niveau de titre : I, II, III, etc. ;
- deuxième niveau de titre : A, B, C, etc.

Les **citations** sont à indiquer entre **guillemets typographiques ordinaires** (« ; »). Les guillemets anglais (“ ; ”) ne sont à utiliser qu’en second niveau de citation à l’intérieur d’une autre citation.

Les **citations courtes** sont données dans le corps de texte entre guillemets ; les **citations longues** (plus de trois lignes) sont extraites du texte, sans guillemets, précédées et suivies d’une ligne vierge.

Lorsque la citation est fondue dans la phrase, le point est placé après le guillemet fermant. Si la citation est complète, elle est ouverte par deux points et le point final est placé avant le guillemet fermant.

L’**italique** est réservé aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou étrangères.

Les **lettres capitales** doivent être accentuées.

3. Notes et références bibliographiques

Les **notes sont situées à la fin de l’article** et non en bas de page, en police Times New Roman, 10 points, interligne simple. Elles doivent être intégrées en numérotation automatique et ne sont pas justifiées.

L’**appel de note** en exposant se place **après tout signe de ponctuation**. Pour les citations, il se fait après la ponctuation finale et avant la fermeture des guillemets français.

Il faut privilégier l’emploi du point-virgule (;) entre deux références.

Les **références bibliographiques sont à indiquer entièrement** dans les notes de fin d’article.

4. Références bibliographiques

Pour les normes bibliographiques, se référer à celles de Sorbonne Université : [Aux auteurs | SUP \(sorbonne-universite.fr\)](https://www.sorbonne-universite.fr) (lien vérifié le 14/11/23).

5. Illustrations et légendes

Toutes les illustrations doivent être **libres de droit** et **comporter une légende** (titre et référence précis) :

- la **table des illustrations** est à envoyer dans un fichier séparé (Word et PDF) ;
- **tous les documents doivent être sourcés et crédités**. Pour une image non libre de droit ou dont le contributeur.ice n’est pas l’auteur.ice, il faut obtenir l’autorisation de

reproduction des documents par un accord écrit de la main de l'auteur ou du propriétaire des droits.

Chaque illustration est **numérotée** et correspond à un seul numéro, sous la forme : **Fig. x**

Le **renvoi aux illustrations** dans le corps de texte est à préciser entre crochets avec le numéro de figure : **[Fig. x]**

L'**emplacement souhaité de l'image au sein du corps de texte** dans l'article mis en ligne est à préciser entre parenthèses avec le numéro de la figure : **(ici Fig. x)**

Les **légendes** sont données selon la norme suivante : numéro d'ordre suivi d'un tiret (Fig. x -) ; légende.

- légende pour un dessin, une gravure, une peinture ou une sculpture : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, technique, dimensions, date, lieu de conservation, cote (éventuelle), auteur du cliché et crédit (éventuel).
- légende pour un édifice : lieu, nom du monument, localisation du détail reproduit (éventuel), provenance du cliché (si nécessaire : lieu de conservation, cote) ; auteur du cliché et crédit (éventuel).

Les illustrations doivent être fournies sous forme de **fichiers numériques individuels (.jpeg ou .png)** et être de **bonne qualité**.